

## Les bibliothèques publiques du Québec Où en sommes-nous?

Alain Gendron

Numéro 79, été 1990

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/44750ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gendron, A. (1990). Les bibliothèques publiques du Québec : où en sommes-nous? *Québec français*, (79), 94-96.

# Les bibliothèques publiques du Québec : où en sommes-nous ?

Alain GENDRON

Saviez-vous que, parmi les services municipaux offerts à la population, la bibliothèque est celui qui obtient le plus haut taux d'utilisation ? Saviez-vous que les Québécoises et les Québécois ont emprunté plus de 30 millions de documents au cours de la seule année 1989 dans leurs différentes bibliothèques municipales ? Saviez-vous que près de 27 % de la population du Québec fréquente une bibliothèque publique ? Saviez-vous que, à presque tous les points de vue, le Québec occupe le neuvième rang au Canada (juste avant Terre-Neuve) pour le développement de ses bibliothèques publiques et cela, malgré la popularité dont jouit ce service auprès des gens ? Cette dernière constatation a de quoi étonner. Toutefois, il n'est pas requis de s'apitoyer sur notre sort, il est préférable d'analyser la situation afin d'en dégager les grandes lignes.

## Qu'est-ce qu'une bibliothèque publique ?

La bibliothèque publique, contrairement aux autres types de bibliothèques, doit répondre aux besoins documentaires de la population prise dans son ensemble. Ses clientèles sont variées et elle doit voir à combler des besoins d'éducation, de culture, de loisir et d'information auprès de tous les citoyens, quels que soient leur sexe, leur âge, leur condition sociale ou leur niveau de scolarité. Elle est le lieu privilégié de l'éducation permanente, l'institution par excellence pour la propagation de la connaissance.

Le concept même de la bibliothèque publique a considérablement évolué au cours des ans. On ne lui attribue plus, de nos jours, le mandat de conserver des documents, mais plutôt de rendre accessible à un plus grand nombre possible d'individus un plus grand nombre possible de textes. Le mandat de conservation a été confié aux bibliothèques nationales. La bibliothèque

publique ne se présente plus comme un lieu clos, austère, où d'étranges intellectuels à lunettes viennent consulter d'hermétiques livres réservés à une élite; où un(e) bibliothécaire éthéré(e) et rigoriste vous impose un silence de catacombes. Nos bibliothèques publiques proposent dorénavant un concept beaucoup plus dynamique, une architecture beaucoup plus aérée et ouverte, un personnel plus avenant.

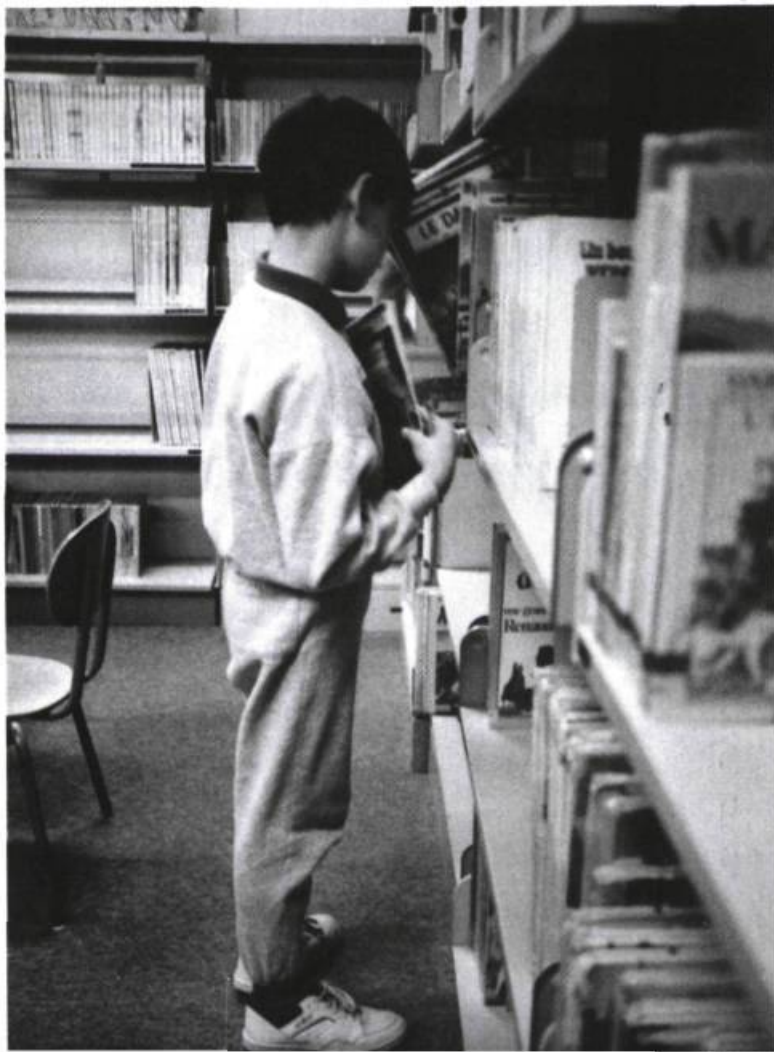
La bibliothèque publique veut davantage se voir comme un lieu d'animation et de rencontre, où l'individu peut avoir accès à différents supports documentaires. Qu'il s'agisse d'emprunter un livre, de consulter une revue, de visionner une vidéo-cassette, d'audionner une audio-cassette, de se familiariser avec un logiciel ou même d'amener chez soi une reproduction d'un tableau d'art, la bibliothèque publique est là pour répondre aux besoins de chacun.

## Les bibliothèques publiques du Québec : un retard à partager !

Sans entrer dans tous les détails, dressons un bref tableau de l'évolution des bibliothèques publiques au Québec. Bien qu'en Amérique du Nord le phénomène en faveur de l'implantation de bibliothèques publiques date du XIX<sup>e</sup> siècle, ce n'est qu'à partir de 1950 que le Québec connaîtra une période de développement significatif. Cela est dû en partie à l'irresponsabilité des gouvernements, mais surtout à l'indifférence de la population en ce qui a trait à la lecture et à la culture. On a longtemps pensé, encouragé en cela par le clergé, que la lecture pouvait déranger l'esprit. Ainsi, de 1850 à 1950, seulement 17 bibliothèques municipales ont vu le jour au Québec. De 1951 à 1960, 24 bibliothèques ont été créées. Fait assez significatif, en 1960, le budget total des bibliothèques publiques du Québec était de 1 554 254 \$ comparativement à 2 200 000 \$ pour la seule bibliothèque municipale de Toronto<sup>2</sup>. Entre 1961 et 1970, 49 bibliothèques publiques s'ajoutent aux 41 déjà existantes. De 1971 à 1980, 31 viennent s'ajouter et, entre 1981 et 1985, 14 autres rejoignent les rangs.

L'année 1961 marque une étape extrêmement importante dans l'évolution de ce secteur par la création du ministère des Affaires culturelles, qui aura pour mandat, notamment, de voir au développement adéquat du service de bibliothèques publiques<sup>3</sup>.

Aujourd'hui, grâce surtout à la mise sur pied, par le ministère des Affaires culturelles, des bibliothèques centrales de prêt (BCP) qui desservent les municipalités de moins de 5 000 habitants, on dénombre 910 bibliothèques publiques sur le territoire du Québec<sup>4</sup>. 87,9 % de la population du territoire québécois peut donc bénéficier de ce service et se partager plus de 11 millions de livres. Pour l'exercice financier 1989-1990, les bibliothèques publiques du Québec



ont reçu une contribution gouvernementale de 32 254 339 \$.

On constate d'emblée une nette amélioration de notre situation dans ce secteur. Mais, malgré ces efforts appréciables, il n'y a pas lieu de se réjouir trop rapidement puisque nous faisons toujours figure de parents pauvres si l'on se compare au reste du Canada<sup>5</sup>. Au seul chapitre des ressources humaines, en 1984, au Québec, on comptait 1,8 travailleur en bibliothèque pour 10 000 habitants, alors qu'en Ontario on en dénombrait 6,7<sup>6</sup>. Une étude commandée en 1985 par l'Association des directeurs de bibliothèques publiques du Québec a permis de constater que, sur la majorité des points analysés, le Québec occupait l'avant-dernier rang au Canada par rapport au développement des bibliothèques publiques<sup>7</sup>. Inutile de rappeler ici les conclusions du «Rapport Sauvageau» qui, en 1987, déplorait le piètre état de nos bibliothèques publiques. Le plus récent rapport déposé par la Commission permanente du développement culturel sur le réseau des bibliothèques municipales de la ville de Montréal permet de constater une fois de plus que, parmi les 34 principales villes du Canada, Montréal occupe, à divers points, l'avant-dernier rang<sup>8</sup>. Si une telle situation prévaut dans une ville comme Montréal, imaginez la condition des bibliothèques en région.

Pourtant, on argue à droite et à gauche que l'on fait l'impossible pour corriger la situation. Loin de moi l'intention de blâmer l'actuel gouvernement. Toutefois, il est loin de verser à la culture le 1 % du budget total, tel que promis il y a belle lurette. Est-ce à dire que les Québécois ne s'intéressent pas à la culture pour tolérer une telle situation ? De leur côté, les municipalités font d'énormes efforts pour offrir à leur citoyens, citoyennes, les bibliothèques réclamées. En 1988, les municipalités ont injecté plus de 73 millions de dollars dans le secteur étudié, une augmentation de plus de 7 millions par rapport à l'année précédente.

### Vers l'avenir

En cette année internationale de l'alphabétisation, n'y a-t-il pas lieu de s'interroger sur l'avenir des bibliothèques publiques du Québec ? L'heure n'est-elle pas venue de nous donner les moyens

d'aller de l'avant et de rattraper un retard déplorable<sup>9</sup> ? Quand considérera-t-on, au Québec, la culture et l'éducation comme un investissement plutôt que comme une dépense ? Quand verrons-nous les bibliothèques publiques comme le lieu privilégié où circule l'information ? Car, s'il est une matière première qu'il faut maîtriser aujourd'hui, c'est bien l'information.

Le gouvernement doit déposer à l'automne 1990 une nouvelle loi sur les bibliothèques publiques (l'ancienne loi date de 1959). Nous attendons beaucoup de cette loi. Espérons qu'elle saura combler les carences de la précédente car : «Si dans certains pays, la taxe pour fins de bibliothèques est obligatoire, si dans la plupart des provinces canadiennes, il suffit d'un référendum majoritaire pour obliger les conseils municipaux à pourvoir adéquatement aux frais de création et de maintien d'une bibliothèque publique, il n'en va pas ainsi au Québec.<sup>10</sup> Souhaitons enfin que les Québécoises et Québécois sachent voir en leurs bibliothèques municipales une source intarissable de connaissances et qu'ils feront en sorte de forcer les instances décisionnelles à aller beaucoup plus loin ●

N.D.R.L. L'auteur, qui a étudié la lutte entre l'Institut canadien, promoteur des bibliothèques publiques au XIX<sup>e</sup> siècle, et l'ultramontain évêque Bourget de Montréal, aurait pu lier sans difficulté l'état présent (1960 à aujourd'hui) à la suspicion idéologique dont le clergé a entouré le livre et le littéraire.

1. Diane Mittermeyer, «Le Développement des bibliothèques publiques du Québec : un pas en avant, deux pas en arrière», *Argus*, vol. 17, n° 2 (juin 1988).
2. Commission d'étude sur les bibliothèques publiques du Québec, *les Bibliothèques publiques une responsabilité à partager*, Québec, la Commission, 1987, p. 11.
3. Gilbert Gagnon, «la Politique d'aide au développement des bibliothèques publiques du Québec (1960-1985)», *Documentation et Bibliothèques*, janvier-mars 1985, p. 9-25.
4. Ministère des Affaires culturelles, *Statistiques 1988. Bibliothèques publiques du Québec*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1989, 59 p.

5. Chantal Le Blanc, «les Bibliothèques au Québec font figure de parents pauvres», *Municipalité*, octobre 1987, p. 8-9.
6. Denis Boisvert, «Construction/rénovation d'une bibliothèque municipale : le cas de Rivière-du-Loup», *Argus*, vol. 15, n° 3 (septembre 1986), p. 89.
7. Diane Mittermeyer, *les Bibliothèques publiques canadiennes de 1979 à 1983. Analyse comparative de certaines données statistiques*, [s.l.], ADIBIPUQ, janvier 1987, 78 p.
8. Commission permanente du développement culturel, *le Réseau des bibliothèques municipales de la ville de Montréal*, Montréal, [s.é.], janvier 1990.
9. Voir au sujet de l'analphabétisme et des bibliothèques l'excellent article de Réjean Savard paru dans le journal *la Presse* du 3 mars 1990, p. B-3.
10. Ministère des Affaires culturelles, *Rapport annuel 1961-1962*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1962. Cité par Gilbert Gagnon, *op. cit.*, p. 10.